

Compte-rendu - CA 11 JUIN 2022

Version simplifiée

Présentation de la journée (Marie-Odile Panau)

MOP présente des membres présents car un certain nombre de présidents de comité sont soit remplacés, soit accompagnés pour préparer leur succession :

- Pour le comité C, Jean-Louis FEVRE est accompagné par Marie-Thérèse FERREIRA.
- Le comité E est représenté par Francine Massin, venue avec Véronique MOJARD qui accepte de prendre la présidence du comité.
- Dans le comité K c'est Jean-Paul ELOY qui remplace Didier COPPENS.
- Yves GASNIER remplace Aurélien DEARUELLE pour le comité M.
- Fabien DOUTE vient aider Chantal DARDENNE dans le cadre du renouvellement du CNE.
- Quelques absents : Thierry HAMM, Serge DELHOM, Patrick MERIAUX, Bernadette CATALAN (quitte la présidence de son comité), Martine TREMAUX, Lionel FILET (quitte la présidence de son comité), Yves BLISSON et Franck MANIQUANT.

I. Renouvellement d'une partie des membres du CNE (Chantal Dardenne)

La moitié du CNE doit être renouvelé (six membres sortants car il n'y a actuellement que douze membres sur quinze possibles).

Rappel des missions du CNE :

- Veiller au respect de la charte d'éthique par les membres de la FFSc ;
- Statuer en cas de manquement ;
- S'il n'y a pas de solution locale, il y a saisine d'une instruction puis prise d'une décision ;
- Election du bureau directeur sous sa responsabilité.

Une quinzaine de saisines ont eu lieu les six dernières années. Il est important, pour le respect de tous, que les informations restent au sein du CNE et ne soient pas divulguées. Le travail du CNE doit rester confidentiel.

A ce jour : Chantal DARDENNE* est présidente, Michelle CASSART est vice-présidente, le secrétaire est Fabien DOUTE. Les membres sont : Roger COMBES, Françoise COOLS, Isabelle COPPENS*, Edmée GIRARDOT, Rémi GRIMAL, Francis LEROY*, Jean-Pierre MALFOIS, Laurent ODIER*, Jean-Pierre SOTY et Samson TEISSIER* qui a donné sa démission.

* : membres sortants

Membres élus qui ont accepté cette mission :

Jean GELINEAU

Jean-Luc QUENESSON

Nadine DEPUY

Flavie TOUCHET

Jean-François HARMAND

Richard COROYER

Il y aura donc 14 membres au CNE à partir du 1^{er} juillet 2022.

II. Point salariés et BD (MOP)

L'ordre du jour avait été fait avant de savoir que le BD serait démissionnaire. Ce dernier voulait profiter d'un maximum de personnes pour pouvoir annoncer sa démission, ce qui a été fait lors de l'AGE.

Séverine GRUCHOT a trouvé une **formation** qui commencera en septembre, pour conforter sa situation de directrice (à Paris deux ou trois jours/mois sur six mois pour une durée totale de quatorze jours).

Estelle WAJNTRETER sera en **retraite en octobre 2023**.

Le BD est démissionnaire, mais il assurera une passation comme il se doit. Ils ne sont plus que cinq dont trois travaillent, ça devient de plus en plus compliqué. Pour ne pas faire perdre de temps à la fédération, pour le développement, c'était important qu'ils prennent cette décision de passer la main à une équipe qui sera complète, bien motivée et qui n'aura pas reçu toutes les attaques que le BD actuel reçoit depuis quelques mois et qui usent beaucoup, prennent beaucoup de temps au quotidien. Pendant ce temps-là, ils ne font pas autre chose, ça laisse moins d'énergie et de temps pour traiter les affaires courantes.

Pour cela il faut mettre un **calendrier en place** :

Le **dépôt de liste** devra se faire avant le 8 juillet 2022. Le CNE les validera pour le 15 juillet 2022. **Les programmes** devront être déposés avant le 15 août 2022. **La diffusion** se fera au plus tard le 31 août 2022.

Nous effectuerons, comme en 2020, un **vote électronique via « Ma fiche »**, entre le 1^{er} et le 21 octobre 2022.

La passation se fera au 1^{er} janvier 2023.

Un débat a eu lieu pour savoir s'il fallait passer par « Ma Fiche » ou prendre un prestataire extérieur, comme le proposait le CNE, au cas où il y ait plusieurs listes.

III. Vente et achat des locaux (MOP)

Informations supplémentaires. L'AGE du 30 mai 2022 a donné l'autorisation de vendre les locaux rue Raynouard, le compromis a été signé le 1^{er} juin, le dépôt de garantie doit être versé pour le 23 juin et la signature définitive se fera au plus tard le 2 septembre 2022. Début du déménagement en juillet, car il y a du tri à faire. Séverine est venue prendre des photos car il y a beaucoup de meubles que l'on ne pourra pas utiliser.

En ce qui concerne l'achat des nouveaux locaux, la signature du compromis sera le 28 juin 2022.

IV. Situation financière (Séverine Gruchot et Sylvie Guillemard)

Point de situation financière, en fonction des derniers chiffres transmis par Séverine la veille (comprenant la majorité des dépenses et recettes de Vichy, les salaires jusqu'en août, les amortissements). Dans les rentrées d'argent, il manque un quadrimestre de SP/SF et les redevances des TH depuis le 15 mai.

Pour l'instant, **le résultat est de +12,7k€**.

Il y a 652 Clubs civils et 12589 licenciés.

V. Tarifs fédéraux 2022-2023 (Sylvie Guillemard)

Le tarif **adhésion club** passera de 46€ à **50 €** à partir de septembre 2022.

La licence numérique est supprimée.

Il y a **reconduction des tarifs de la licence et du tarif des redevances**.

Vote du **tarif unique** pour tous les joueurs à partir de 25 ans, dans un tournoi.

Les organisateurs sont autorisés à appliquer une **majoration** du tarif en cas **d'inscription postérieure à la date limite** précisée sur leur affiche.

Pas de modification concernant le **défraiement des bénévoles**.

Scrabblerama papier augmente à **59€/an et 115€/2ans**, à partir du 1^{er} septembre 2022.

VI. Point informatique (Maxime Battefort par visioconférence)

➤ Duplitop 8

La dernière version date du 20 mai. Maintenant, sur le site fédéral il y a plusieurs onglets, dont celui qui est noté « Logiciels » qui présente également les disponibilités en fonction des supports.

L'**arbitrage des SP et SF** est désormais **possible**.

L'**arbitrage des tournois** est prévu entre **fin octobre et fin d'année 2022**.

➤ ClassJeu

Il est **sorti en décembre**. Le tournoi en ligne s'est bien passé, l'export des résultats est automatique, ce qui facilite pas mal l'organisation du tournoi.

Colas Decron finalise la partie PC, avec des **robots d'entraînement en ligne ou hors ligne, côtés**.

Le **classement ELO** est en cours de finalisation.

Le développement sur téléphone a débuté depuis un mois et sera prêt vers la fin d'année.

Des **vidéos** simples sont **en cours de réalisation** pour expliquer le fonctionnement du logiciel, les paramétrages. Ce devrait être prêt pour fin août, début septembre.

➤ DupliGest

Aujourd'hui on ne peut pas annoncer de date, mais ça ne sera pas avant janvier 2023.

VII. Budget des DN (Sylvie Guillemard)

Scolaire : (Marie-Claude Derosne)

Les kits comité ne doivent pas être vendus aux clubs. Ces derniers doivent les acheter au tarif clubs. Par contre un comité peut prêter ces kits pendant 5 ans, ce qui est la durée d'amortissement.

Le bilan de cette saison devrait être supérieur à -29 500€.

Le budget prévisionnel est prévu à -36 000€ pour la DNSJS, dont 4 000€ de fonctionnement et d'actions, sachant que le CDF et le séjour des jeunes à Aix seront intégrés, à partir de la saison suivante, en totalité dans ce budget.

Classique et développement :

Ces 2 commissions n'ont rien envoyé.

MOP reverra avec la DNSC les critères de subvention de la finale des IC qui ont été annoncés sans avoir été validés en CA.

VIII. Base unique licenciés FFSc (Séverine Gruchot)

C'est un gros projet mené en parallèle de D8 par Patrice Bulat.

Ce projet sera **peut-être prêt en septembre 2024**. A terme il n'y aura plus Sigles et tout passera par le site de la fédé.

Il y aura forcément des interactions avec la FISF. Il faudra voir ce qu'on donne comme droit d'accès à chacun pour la base. Au niveau de la prise de la licence en ligne, on a besoin de plus d'informations que pour la gestion des tournois, qui ont besoin d'être cryptées, masquées et sécurisées.

Les comités qui le souhaitent peuvent demander au webmestre l'anonymat des contacts sur le site fédéral.

A terme, tout passera par la fiche personnelle, il n'y aura plus de fiche club.

Il est souhaité que soit mis en place un module pour le suivi des IC, à partir de la prochaine saison.

IX. AssoConnect (Séverine Gruchot)

Un constat plus ou moins d'échec, comme le contrat avait été pris sur deux ans, AssoConnect a proposé de donner **l'essai aux clubs de plus de 40 licenciés**, avec un premier RDV par visio le 16 juin à 18h.

Au niveau du contrat signé, il reste 1 an d'utilisation pour 700€ par mois.

X. Modification Règlement Intérieur (MOP)

- Art.1. On oublie, car il n'a pas lieu d'être modifié
- Art. 5 et 5.1 La proposition est de modifier pour permettre de faire plusieurs AGO-Assemblée Générale Ordinaire- (quorum de 50% avec au moins 50% des présents), ce qui est autorisé. Les quorum et validation des votes sont différents entre une AGE-Assemblée Générale Extraordinaire- et une AGO. Pour une AGE (quorum à 2/3 vote validé par les 2/3 des personnes présentes).

Cela a été voté dans les statuts par la dernière AGE, et **approuvé par le CA** pour que ces mêmes modifications apparaissent dans le Règlement Intérieur.

XI. Demande de modification du nombre de joueurs dans les séries 3 et 4 (MOP)

Suite au courrier de Julien Frutig, envoyé à tous les présidents de comité et au bureau directeur, cette question a été posée à la FISF et à Louis Eggermont qui gère cela. Les premières séries représentent 1% des licenciés, on n'a plus que 12 600 licenciés dont 126 premières séries, donc il y a un delta de 25 S1 qui vont de fait passer en S2, donc 25 S2 qui passeront de fait en S3 + le delta correspondant au 2%, ce qui représente un nombre important de joueurs qui vont se retrouver en S3. Il y a donc une question entière en ce sens-là, qui sera beaucoup plus ressentie par la FFSc que par les autres fédérations. Cette question a été posée au niveau international.

La FFSc a transmis une question à Louis Eggermont concernant le classement car on est mi-juin et on ne sait toujours pas comment ça va se passer pour septembre.

Le courrier de Julien Frutig a été transmis à la FISF et sera traité en AG de la FISF fin juillet.

XII. Modifications calendriers (MOP)

Masters Seniors à Nevers, réservés aux plus de 60 ans, les plus de 63 ans pourront s'inscrire sur le module à partir de mi-juin et ceux qui ont entre 60 et 63 s'inscriront directement auprès de Séverine Gruchot.

Les comités voisins peuvent faire des tournois ce week-end-là, car ce n'est pas un Festival type Vichy, Aix les Bains.

Il est demandé que pour les tournois classiques, le nombre de rondes soient précisés (ex : TC5, TC8, TC10...

La Rochelle, pour l'instant, ce Festival est annulé en raison des conditions financières.

Les ICE (Interclubs européens) sont couteux pour les organisateurs et malgré une relance de ses homologues belges et suisses, MOP n'a toujours pas eu de réponse concernant l'organisation de cette épreuve. Il n'est pas certain que celle-ci puisse se faire à l'automne.

Open classique 19 et 20 novembre : Il n'y a pas de lieu défini, mais Hervé Bohbot propose Montpellier, à condition que la FFSc ne valide pas des tournois classique le même weekend.

Le Neurodon : Pour satisfaire tout le monde, un TH2 aura lieu le samedi 11 mars 2023 et le vendredi 17 mars 2023 il y aura une partie de SP.

Le CDF JS se déroulera du 21 au 24 avril 2023.

Le CDF Classique : Golbey s'est proposé mais la DNSC n'y est pas favorable en invoquant un lieu excentré. **Le CA se prononce pour la validation de la candidature de Golbey.**

CDF duplicate et le Blitz se dérouleront à Bourges le weekend de Pentecôte.

Finale IC se déroulera à Poitiers les 17 et 18 juin 2023.

Finale IC classique : le comité SEF (l'Haÿ les Roses) candidate pour cette épreuve pour les 24 et 25 juin 2023.

Finale du Concours : changement de date, plutôt le 6 mai ou le 3 juin (ce sera fixé lors de la réunion DNSJS prévue le 29 juin 2022).

XIII. Questions diverses

- Nathalie enverra un courrier à tous les présidents de comité, pour l'envoi de **matériels publicitaires**, avec le fichier qu'il **faudra renvoyer avant le 30 juin**.
- La date du **SN jeunes** se situe la veille de la qualif IC, car cela correspond à la semaine de la francophonie.
- Les **dates de Festival fédéral sont protégées**, donc on ne peut pas faire de TH à ces dates, mais dans certains cas, il peut y avoir des dérogations (ex pendant le Festival de Cannes, si en Bretagne ou dans le Nord, certains veulent faire un TH).
- **CDM** : 2023 Bulle (Suisse) 13 au 22/07, 2024 Afrique (Sénégal ?), 025 3 Rivières (Québec).
- **ODS** : Il sera peut-être amputé d'un certain nombre de mots en raison de leur caractère injurieux ou raciste, d'après Mattel et Larousse. Il a été demandé par Florian Lévy, aux

membres de la rédaction de l'ODS, d'étudier la liste de ces mots en 15 jours et de donner des avis circonstanciés, ce qui est un travail conséquent. Les anglophones ont refusé cette situation et jouent désormais avec une liste de mots de jeux de lettres, mais ne peuvent plus faire certaines épreuves qui étaient liées à la marque Scrabble appartenant à Mattel et qui a un partenariat avec Larousse.

- **L'affaire « Attard »** : Hervé Bohbot déplore la situation dans laquelle se trouve le comité I, suite à une agression verbale de Jean-Louis Attard, vis-à-vis du Juge Arbitre lors d'une compétition. Comme l'a, dans un premier temps dit le BD, cette affaire devait être traitée par le comité régional, ce qui avait été fait, en respectant les procédures. La sanction n'était pas une exclusion définitive. Plus tard, le BD a fait une saisine du CNE en s'appuyant sur l'article 5 de la charte d'éthique, suite à la demande de la présidente du club de M. Attard (par voie hiérarchique). Mais cet article a plusieurs lectures possibles, ce que reconnaissent les différentes parties présentes au CA. Le CNE a statué en 3 jours, sans entendre la victime, ni le comité concerné, ce que regrette vivement Hervé. La décision du CNE qui a été prise ne modifie pas la décision du comité (exclusion de toutes compétitions au sein du comité pendant 2 ans), mais autorise ce licencié à jouer dans son club, animer les séances de son club et jouer les compétitions organisées dans son club. Or, ce club organise une grande majorité des compétitions sur le comité. Il y a un principe qui semble être intangible, pour toutes les instances, c'est le principe du contradictoire. Quand il y a une affaire, quelle qu'elle soit, il est important d'entendre le joueur, la victime et les instances du comité régional. Lors du CA, **le CNE a confirmé qu'il entendrait la victime et le comité régional.**

XIV. Actions à mettre en place pour soutenir les clubs (échanges)

Faute de temps et d'évolution des choses, ce sujet n'a pas été traité.

Secrétaire de la séance
Anne Albini

